

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU TICKET VOGUEO**

## **1 - Modalités de vente**

Le ticket Voguéo est vendu exclusivement à bord des navettes fluviales Voguéo de transport public régulier de personnes sur le bief parisien de la Seine, par l'entreprise de transport exploitant le service en vertu d'une autorisation du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Il est vendu à l'unité, sous la forme d'une facturette présentant notamment la ligne, le jour et l'heure d'émission et le montant du ticket.

## **2 - Conditions d'utilisation**

Le ticket Voguéo est utilisable uniquement à bord desdites navettes.

Il est à usage unique et immédiat.

Il est valable pour un trajet aller effectué par une personne, sans interruption ni correspondance avec un autre mode de transport.

## **3 – Service après-vente et remboursement**

Une fois vendu, le ticket Voguéo n'est ni échangé ni remboursé.

## **4 – Validation et contrôle du titre de transport**

Le ticket Voguéo doit être présenté lors des contrôles, en bon état.